

Comité directeur du 23 Juin 2016

Présents : Bernard BRUCHE, Christian DELOBELLE, Yvette DOUSSOT, Jean-Yves FLEURANCE, Jany-Laure KALFLEICHE, Maurice LANGRY, Christian MATHIS, Maurice PELLEQUER, Yannick PETIT, Régis PORCHET, André PRIEUR, Violette SAUBION, Maryline SEITE, Élisabeth TULLI, Michel VICOMTE, Thierry DE FRANCE, Cyril PROST.

Excusés : Elisabeth BOILLON, Alain GUZMANN, Gilbert HAVEL, Edel HEZELY, Odile VILLETTE, Alain BEAUNÉE, Alain BIZET, Pierre GRUET.

Absents : Thierry FREDOUILLE, Philippe LETARTRE, Jean-Marc OECONOMOS.

Désignation d'un nouveau PCRA

Après une minute de silence en hommage à Didier Desrutin, il a été procédé à l'élection d'un nouveau PCRA. Christian Mathis a été élu à l'unanimité.

Statuts

Le président a remercié Christian Delobelle pour son travail. Le comité décide de modifier 2 articles.

Représentation des féminines : nous gardons le texte antérieur :

« La représentation des féminines au comité directeur et au Bureau est assurée par l'obligation de leur attribuer au minimum un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciées éligibles, sur la base du fichier des licences au 31 août précédant l'assemblée générale électorale. »

Quorum aux assemblées

Il est décidé de modifier l'article 24-3 qui devient :

- L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les statuts que si le tiers au moins des pouvoirs votatifs, sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, les associations affiliées sont à nouveau convoquées en Assemblée Générale extraordinaire sur le même ordre du jour. La convocation leur est adressée quinze jours avant la nouvelle date fixée pour la réunion. L'assemblée statue alors sans condition de quorum.

Dates des Assemblées futures

- Assemblée générale extraordinaire : le 1^{er} octobre en après midi
- Si le quorum n'est pas atteint, il doit être de 50 % actuellement, seconde assemblée le 22 octobre
- Assemblée générale électorale le 25 février au matin

Nouvelles courantes

Le nombre de licenciés est en progression, mais il y a une petite baisse des jeunes.

Le montant des cotisations s'est élevé à 243 000 euros.

Communication – signalétique

Afin d'être mieux vu, il est décidé d'acquérir un ensemble de banderoles de diverses dimensions pour environ 1000 euros.

Informations sportives

Le Président de la commission Maurice Pellequer indique :

« Modification de la finale des DD pour la prise en compte de l'augmentation des effectifs en Dames Arcs à Poulies.

Le nombre d'équipes dames arc à poulies a augmenté et les équipes ne peuvent plus accéder directement à la DRE.

Le souhait est de les faire rentrer dans la filière générale et donc de mettre en place des DD pour cette catégorie, ce qui n'était pas le cas dans tous les départements.

A partir de la saison 2017, les 8 meilleures équipes, une par département, complétées par les meilleures sur le score d'un fédéral et d'un fita selon la règle commune, participeront à la finale des DD en septembre 2017.

Faute de mise en place de DD en 2016 et pour compléter la DRE en 2017, il sera organisé en septembre 2016, une poule de barrage à laquelle toutes les équipes intéressées par la participation à la DRE pourront participer.

En particulier, les équipes descendant de DR pourront se présenter, celles qui ont été exclues en 2016 ou de nouvelles équipes. »

Finales des DD

La finale des DD accueillera les équipes nouvelles et les 2 dernières de la DRE. Cette solution est adoptée par un vote à l'unanimité. Nous sommes toujours dans l'attente d'un organisateur pour cette Compétition prévue le 4 Septembre 2016.

Règlement DRE

Il est adopté à l'unanimité

Cahier des charges

Il est adapté à la DRE-DRH, Une fusion avec le précédent est nécessaire, des modifications mineures sur les championnats régionaux sont à réaliser. Le secrétaire général fera ses observations à notre CTR.

Terrain de Chennevières

Le comité Départemental du 94 auquel était réservé ce terrain en priorité a été obligé d'annuler sa compétition, le terrain étant impraticable. Comme il est très demandé, il faudrait trouver une autre solution.

Vu la multiplication des occupations la situation n'est pas pérenne. Il pourrait être demandé aux Clubs et Compagnies utilisant cet espace, de venir une fois pour aider à la préparation du terrain et une autre fois pour sa fermeture.

Salon Kid expo

La fédération nous a proposé la participation à un salon car elle estime qu'elle n'est pas concernée. Le coût est d'environ 1000 euros. Dans ces conditions la proposition est acceptée. Elle sera suivie par un membre du comité directeur.

Inondations

La Compagnie d'Arc de Couilly qui se trouve dans une commune déclarée en état de catastrophe naturelle à ses buttes de tir détruites. Elle doit en outre, accueillir le Championnat de France Beursault. Elle demande une aide matérielle pour remplacer ses buttes de tir. Yannick Petit se déplacera pour constater les dégâts. Le comité directeur décide compte tenu de cette situation de l'aider pour la fourniture du stramit nécessaire.

Création d'un fond catastrophe naturelle

Afin de remédier à de telles situations, il est décidé de créer un fond catastrophe qui sera abondé de 10 000 euros. Il a été précisé que les aides aux clubs ne pourraient être supérieures à 1000 euros par club en matériel.

Run archery

La Fédération nous demande d'inscrire à notre calendrier un Championnat d'Europe de RUN-ARCHERY. Nous n'avons aucun élément, ni règlement. La validation peut être effectuée par la FFTA. Nous ne pouvons donner d'avis sur une discipline qui n'est pas présente en France, ni reconnue actuellement par la Fédération. Nous lui laissons donc le soin de l'inscrire à notre calendrier.

Stagiaires pour la Région

Le versement de la subvention régionale s'accompagne de contreparties : il nous faut accueillir 2 stagiaires. Le conseil régional se propose de nous les fournir.

Laïcité

Dans les contreparties régionales et de la DRDJSCS il est apparu une nécessité nouvelle : sensibiliser les clubs et les dirigeants à la laïcité. Notre Secrétaire General (Bernard Bruche) qui a en charge ce dossier dans le cadre du CROSIF mettra en place ces actions pour le comité. Il a été rappelé qu'Odile Villette a obtenu un diplôme pour assurer les interventions.

Dans le cadre du CROSIF seront organisées des conférences qui permettront de satisfaire à cette obligation.

Chalet du pôle

Les jeunes devant quitter l'Orangerie dans laquelle, ils étaient installés pour l'hiver au CREPS. Il est indispensable de leur assurer un nouveau couvert. Le président présente un devis de chalet composé de modules pour une superficie de 100 m² (20 mètres sur 5) la dépense est d'environ 40 000 euros.

Commission jeunes

Michel Vicomte président de la commission jeunes résume les actions de cette commission.

Nombre d'équipes par départements

DEPARTEMENT 77	7 éq.	DEPARTEMENT 78	3 éq.
DEPARTEMENT 91	5 éq.	DEPARTEMENT 92	3 éq.
DEPARTEMENT 93	7 éq.	DEPARTEMENT 94	3 éq.

Caractéristiques des équipes

28 équipes dont 4 ententes réparties sur 26 clubs.

15 équipes B/M et 13 C/J

évolution du cahier des charges

Suite à certaines remarques et étant donnée la manière dont les 3 étapes ont été organisées, la commission a proposé d'apporter quelques modifications au cahier des charges de la DRJ :

- Sur les ententes
- Sur la buvette, nécessité d'une buvette compétitive rapport qualité/prix
- modification des heures de reprise
- Respect des zones par les accompagnateurs...
- La durée des ententes est supprimée dans le cahier des charges....

Dates pour 2016/2017 :

- Régional salle par équipes de clubs : 10/11/2016 à Morangis
- DRJ 1 : 14/05/2017
- DRJ 2 : 25/05/2017 (jeudi de l'Ascension)
- DRJ 3 : 05/06/2017 (lundi de Pentecôte)

Fin de la réunion à 23 heures 15